

-----  
Département  
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20191212-154-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2019

**N° 154/19**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 4 décembre 2019
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 19 décembre 2019,

**Objet de la délibération :**  
**Fruitières à énergie /**  
**installation de panneaux**  
**photovoltaïques : signature**  
**d'une convention de mise à**  
**disposition de la toiture du**  
**gymnase de Quingey**

Nombre de membres)	
- En exercice :	99
- Présents titulaires	58
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	4
• Dont représenté(e)s	14
• Excusé(e)s :	4
• Non excusé(e)s :	19
- Votants	76

Résultat du vote	
- Pour :	76
- Contre :	
- Abstention :	

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

**SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf,

Le douze décembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Liesle sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice, M. Bonnefoi Frédéric quitte la séance à 22h40.
- M. Bole Léon à M. Maire Pierre, M. Dard Pierre à M. Chatelain Claude, M. Lièvremon Jean-Michel à Mme Morel Nicole, M. Gaillard Marcel à M. Bérion Dominique, M. Laithier Didier à M. Bouquet Philippe, M. Ducret Sylvain à M. Grenier Jean-Claude, Mme Calvi Virginie à M. Roland Jean-Louis, Mme Chanudet Djamilia à M. Pernin Daniel, Mme Magneron Monique à Mme Petit Marie-Jeanne, Mme Galmiche Christelle à M. Chabod Gérard, Mme Bournez Estelle à M. Jouvin Christophe, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Vergey André à M. Faivre-Pierret Christophe
- Procuration** M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, Mme Fietier Danièle par M. Poirot Daniel, M. Bardey Philippe par M. Paulin Gérard, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier.
- Suppléé(e)s**
- Excusé(e)s** Mme Boucon-Galimard Sabine, Ms. Debray Michel, Nicolet Jean-Paul & Guinchard Jean-Pierre.
- Mmes Muller Valérie, Faillet Maryse, Breuillot Christine, Berger Danièle, Leblanc-Vichard Françoise & Ragot Maryvonne, Ms. Bourgon Jean-Michel, Maurice Jacques, Percier Pascal, Porteret Jean-Claude, Dugourd Pascal, Edme Philippe, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Maugain Romuald, Petetin Yves, Simon Gilles, Quété Gérard et Bourquin Michel.
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Pierre Daudey a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'intérêt au niveau de la transition énergétique que représente une telle installation, il est proposé d'accepter une convention pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du gymnase intercommunal de Quingey qui sera conclue sous la condition suspensive que l'étude réalisée, aux frais de la fruitière, ne révèle pas une incompatibilité au niveau de la résistance de la toiture, susceptible de faire échec à la mise en jeu éventuelle de la garantie décennale des intervenants ayant participé à la réfection du gymnase.

Ladite étude devra émaner d'un bureau de contrôle spécialisé ou du maître d'œuvre de l'opération initiale, dans les trois mois de la signature de la convention.

Le conseil, invité à se prononcer, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention avec la Fruitière à énergie aux conditions énoncées précédemment.

Fait et délibéré en séance, le 12.12.19

Communauté de Communes  
Loue Lison  
7, rue Edouard Bastide  
25290 ORNANS

Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER  
Président

